

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1862.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires et extraordinaires au Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1861.

(Voir les N^{os} 114 et 168 de la Chambre des Représentants, et le N° 68 du Sénat.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président; le Baron DE PITTEURS-HIÉGAERTS, BOYAVAL, DE CANNART D'HAMALE, HANSENS-HAP, CORBISIER, le Baron DE RASSE et DE SELYS-LONGCHAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le rapport présenté à la Chambre par l'honorable M. de Paul, au nom de la section centrale, est entré dans un grand nombre de détails concernant les crédits qui sont soumis à notre examen, et dont l'ensemble s'élève à fr. 240,110-08. Nous ne pensons pas devoir reproduire les diverses observations faites dans le rapport précité, et que votre Commission approuve en général.

Nous passerons toutefois en revue les divers numéros du projet.

1^o Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. — Subvention due par l'État fr. 2,219 58

Adopté.

2^o Administration provinciale de Liège. — Restant dû sur les dépenses du matériel 1,016 90

Un membre s'abstient parce qu'il ne peut approuver les dépenses qui sortent des crédits alloués au budget.

3^o Administration provinciale du Limbourg, pour remboursement d'une part d'hypothèque 1,180 91

4^o Frais de milice résultant des réunions plus fréquentes de la commission pour la révision de la loi 4,766 95

Un membre blâme en général les frais des diverses commissions qui, selon lui, n'aboutissent pas à de grands résultats.

D'autres membres regrettent que l'on n'ait pu encore arriver à la discussion de la loi réformatrice de la milice.

5° Indemnités pour bestiaux abattus. fr. 79,000 »

6° Matériel de l'Université de Gand 25,000 »

7° Jurys d'examen, pour couvrir les frais des examens de gradués en lettres. 25,000 »

Un membre blâme les dépenses qu'entraîne le système actuel des examens.

8° Lettres et sciences. 4,958 71

Un membre n'approuve pas la partie de ce crédit consacrée aux fêtes qui ont eu lieu pour l'inauguration, à Damme, du monument de Van Maerlandt.

9° Bibliothèque royale, monnaies carlovingiennes. 10,605 »

10° Musée d'histoire naturelle : Fouilles d'Anvers, et Musée paléontologique. 15,000 »

L'occasion qu'offre les travaux d'Anvers pour recueillir un grand nombre de débris fossiles, ne se représentera sans doute plus. Votre Commission insiste pour qu'une surveillance des plus grande soit maintenue, tant pour éviter la destruction totale ou partielle de ce qui est mis au jour, que pour prévenir les détournements.

Elle insiste également pour que les objets déposés au Musée soient classés et exposés aux yeux du public le plus tôt qu'il sera possible.

11° Beaux-arts 55,470 50

Un membre n'approuve pas les dépenses faites au delà des allocations du Budget ordinaire dans lesquelles on doit se restreindre.

12° Colonne du Congrès et place du Musée, pour jardins 8,275 40

Des membres trouvent les jardins mesquins et la dépense trop élevée.

Un membre signale le mauvais état où se trouvent les inscriptions contenant les noms des membres du Congrès national.

Ces tables sont devenues illisibles, la couleur noire des lettres inscrites sur marbre blanc ayant disparue. Il croit que des inscriptions peintes ne conviennent pas pour un monument de ce genre.

13° Commission des monuments 9,500 »

Un membre trouve que la commission dépense trop en frais de voyages, qui ont lieu parfois pour des questions peu importantes.

14° Illumination au gaz des hôtels de la rue de la Loi 4,316 35

15° Anciens honoraires d'architecte réclamés par la famille de feu M. Suys 4,000 »

(3)

Le chiffre réclamé était de 7,450. La Chambre l'a réduit à 4,000.

La Commission déplore le système habituel de régler les honoraires d'architecte à un tantième pour cent de la dépense, comme vicieux et poussant plus ou moins les architectes à favoriser l'accroissement des dépenses, tandis qu'il faudrait chercher un mode qui leur fit plutôt rechercher l'économie, tant dans les devis que dans l'exécution. Il pense que les plans et devis pourraient être estimés d'avance à forfait, d'après l'importance du travail demandé.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
J. J. D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
EDM. DE SELYS-LONGCHAMPS.